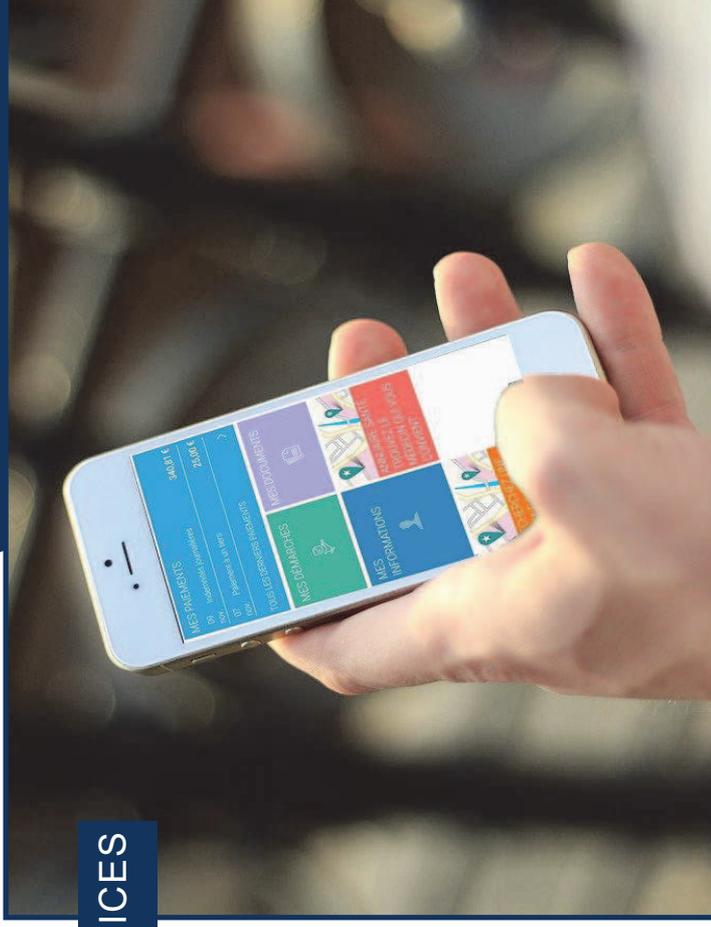


PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES

Pas-à-pas



DÉCLARATION DE RESSOURCES INVALIDITÉ

La démarche pas-à-pas

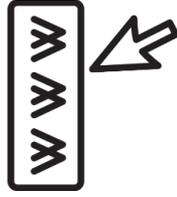
COMPTÉ
AMELI
WEB



DÉCLARATION DE RESSOURCES INVALIDITÉ OU DSH

(JUIN 2021)

Disponibilité du téléservice sur les différents appareils



Compte Ameli web



**Application
ameli pour
smartphone**



BMS

Cas d'exclusions du téléservice



- ▶ Exclusions fonctionnelles :
 - Les assurés qui ne possèdent pas de compte ameli
 - Les assurés qui ne sont pas au Régime Général (hors TI, qui eux bénéficient bien du téléservice)

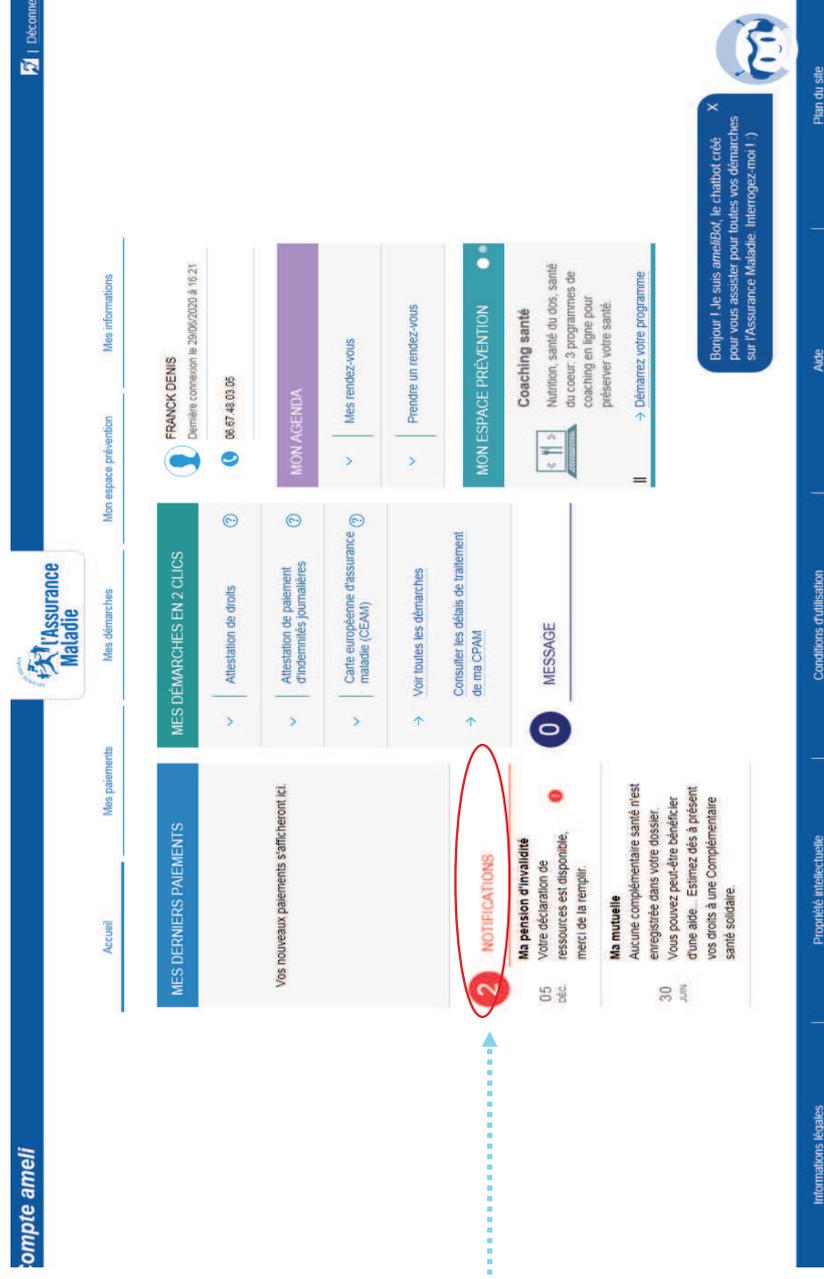
Mise à disposition de la démarche



ETAPE (0) : L'assuré se connecte à son compte ameli et visualise une nouvelle notification

A noter : L'assuré doit remplir **une ou plusieurs déclarations** par an selon un échéancier dépendant de sa catégorie de pension ou de revenus.
Lorsque cette déclaration doit être réalisée, le back office **Scapin** envoie une notification dans le compte. Un **email** est ensuite adressé à l'assuré, lui indiquant qu'un **message important l'attend dans son compte ameli**.

Tant que l'assuré n'a pas **reçu de notification**, il ne peut pas faire sa déclaration.



The screenshot shows the 'compte ameli' interface. At the top, there are navigation tabs: 'Accueil', 'Mes paiements', 'Mes démarches', 'Mon espace prévention', and 'Mes informations'. The 'Mes démarches' tab is active. Below it, there are sections for 'MES DÉMARCHES EN 2 CLICS' and 'MES DERNIERS PAIEMENTS'. A red circle highlights a notification icon with the number '2' and the word 'NOTIFICATIONS'. Below this, a notification titled 'Ma pension d'invalidité' is visible, stating 'Votre déclaration de ressources est disponible, merci de la remplir.' Other notifications include 'Attestation de droits', 'Attestation de paiement d'indemnités journalières', and 'Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)'. At the bottom right, there is a 'MESSAGE' section with a '0' icon and a 'Coaching santé' section with a 'Démarez votre programme' button. A footer bar contains 'Informations légales', 'Propriété intellectuelle', 'Conditions d'utilisation', 'Aide', and 'Plan du site'.

Etape préalable



ETAPE (1) : Rubrique Mes démarches

Compte ameli

Déconnexion

Accueil	Mes paiements	Mes démarches	Mon espace prévention	Mes informations
<p>MESSAGERIE</p> <ul style="list-style-type: none"> → Écrire un message → Consulter mes messages <p>TÉLÉCHARGER</p> <ul style="list-style-type: none"> → Attestation de droits → Attestation de paiement d'indemnités journalières → Mes relevés mensuels → Relevé fiscal <p>DÉCLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> → Changement d'adresse → Naissance de mon enfant → Modifier mes coordonnées bancaires → Changement de nom d'usage 	<p>EFFECTUER UNE DÉMARCHÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> → Commander une carte Vitale → Commander une carte européenne d'assurance maladie (CEAM) → Déclarer la perte ou la vol de carte Vitale → Invalité : Déclarer mes ressources → Déclarer un accident causé par un tiers → Faire une demande de Complémentaire santé solidaire → Créer votre Dossier Médical Partagé (DMP) → Demander le remboursement d'un transport personnel → Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent <p>SUIVRE MES DÉMARCHES</p> <ul style="list-style-type: none"> → Commande de carte Vitale → Arrêts de travail → Consulter les délais de traitement de ma CPAM 	<p>Donnez votre avis !</p>		

Rappel d'information

ETAPE (2) : Prise en compte des **informations de pré-déclaration**

Il est rappelé à l'utilisateur :

- ✓ La **période** concernée par la déclaration
- ✓ La **date limite** de déclaration
- ✓ Le **risque de suspension** de la pension si la déclaration est faite en retard

MA DÉCLARATION DE RESSOURCES

Vous devez déclarer vos ressources pour la période du 01/08/2018 au 30/11/2018 au titre de votre pension d'invalidité référencée 1760493057012-11-DP-001.

La date limite de déclaration est le 25/12/2018.

Tout retard dans votre déclaration peut entraîner une suspension de votre pension d'invalidité.

DÉCLARER

Situation de l'assuré

ETAPE (3) : L'assuré indique si sa **situation a évolué** ou non.

 Pour la DSH, il faut impérativement que l'assuré aille jusqu'au bout de la démarche car il n'y a pas de sauvegarde



Accueil | Mes paiements | Mes démarches | Mon espace prévention | Mes informations

IMA DÉCLARATION DE RESSOURCES

Etape préalable > Renseignements personnels > Ressources > Validation > Accusé de réception

Vous pouvez maintenant remplir votre déclaration de situation et de ressources pour la période du 01/08/2018 au 30/11/2018.

Votre déclaration se déroule en trois étapes :

- la première étape concerne vos renseignements personnels.
- la deuxième étape concerne vos ressources.
- la troisième étape permet la validation de votre déclaration.

 Attention, pour la bonne prise en compte de votre déclaration, vous devez impérativement aller jusqu'à l'étape de validation.

Avez-vous, sur cette période, des **ressources à déclarer** ou un **changement de situation à indiquer** ?

Oui Non

CONTINUER

Si la situation ou les ressources ont changé, l'assuré sélectionne « Oui ». Il passe ensuite à l'étape « renseignements personnels ».

Si la situation ou les ressources n'ont pas changé, l'assuré clique sur « Non » et passe directement à l'étape de « Validation ». (slide 12)

Bonjour ! Je suis amélioré(e) pour vous assister pour tout sur l'Assurance Maladie. Int

Renseignements personnels



ETAPE (4) : L'assuré met jour son **adresse**, sa **situation familiale**, son **rib**, etc...

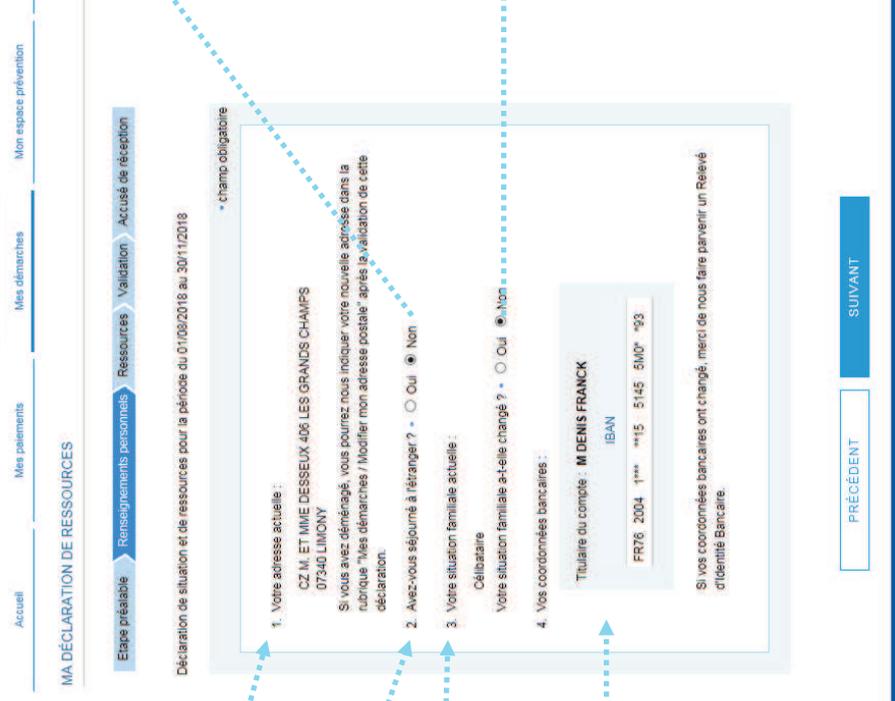
L'adresse postale peut être modifiée via le TLS « Changement d'adresse » une fois la déclaration effectuée.

Si l'assuré a **résidé à l'étranger** durant la période, il précise les dates.

Si sa **situation familiale** a changé, il accède à une liste déroulante.

S'il souhaite **modifier son Rib**, l'assuré peut saisir par lui-même le TLS « Changement de coordonnées bancaires » (mais une fois qu'il aura terminé la démarche). Il peut également envoyer son RIB par courrier. **Mais attention** : ce RIB sera alors utilisé pour toutes les prestations de l'assuré.

A noter : le RIB affiché est celui fourni par Scapin (le BO des pensions d'invalidité). Il se peut qu'il soit différent de celui référencé sur le compte ameli. Et ce n'est pas indiqué.



2. Avez-vous séjourné à l'étranger ? • Oui Non

Du • au •

Si **Oui**, un encadré permet de **sélectionner les dates**

3. Votre situation familiale actuelle :

Célibataire
 Votre situation familiale a-t-elle changé ? • Oui Non

Ma situation familiale a changé depuis le •
 Ma nouvelle situation •

Si la situation familiale a **changé**, la **date** est à préciser ainsi que la **nouvelle situation** de l'assuré.

Les ressources



ETAPE (5) : Renseignement du type de **ressources** ainsi que des **montants** perçus

MA DÉCLARATION DE RESSOURCES

Accueil | Mes paiements | Mes démarches | Non espace prévention | Mes informations

Etape préalable > Renseignements personnels > Ressources > Validation > Accusé de réception

* champ obligatoire

1. Bénéficiez-vous ou avez-vous bénéficié (sur la période) du versement d'indemnités journalières par votre caisse d'Assurance Maladie ? Oui Non
2. Votre situation professionnelle correspond-elle à l'un des cas ci-dessous ?
 - Activités salariées ou maintien de salaire * Oui Non
 - Activités commerciales, libérales, artisanales * Oui Non
 - Allocations chômagees * Oui Non
 - Autre (exemple : indemnités journalières versées par un autre organisme) * Oui Non
3. Percevez-vous l'une des prestations suivantes ?
 - Pension militaire d'invalidité * Oui Non
 - Pension d'un régime spécial * Oui Non
 - Pension du régime agricole * Oui Non
 - Rente accident du travail * Oui Non
 - Autre * Oui Non
4. Avez-vous fait une demande de pension de retraite ? Oui Non

PRÉCÉDENT | SUIVANT

A noter : Les réponses aux questions sont par défaut sur « **Non** ».

Indemnités journalières

Activités

Pensions (militaire, agricole, régime spécial) et rente **accident du travail**

Pensions de retraite

Du j/j/m/aaaa au j/j/m/aaaa Euros

Du j/j/m/aaaa au j/j/m/aaaa Euros

Si l'assuré répond « Oui », un encadré l'invite à saisir la **période concernée** ainsi que les **montants perçus**.
A noter : Le nombre de ligne équivaut à la périodicité de la déclaration (mensuellement, trimestriellement...)

Rente accident du travail * Oui Non

Veuillez saisir le montant brut mensuel de la prestation *

805,00 Euros

Pour les **rentes**, aucune période à inscrire. Le montant saisi est mensuel.
Précision : de nombreuses rentes sont versées au trimestre. Le montant saisi doit donc être ramené au mois.



ETAPE (6) : L'assuré valide sa déclaration de ressources

Validation

Accueil Mes paiements Mes démarches Mon espace prévention

Assurance Maladie

MA DÉCLARATION DE RESSOURCES

Etape préalable Renseignements personnels Ressources Validation Accusé de réception

L'assuré consulte le résumé de sa déclaration

Vous devez certifier sur l'honneur et confirmer votre déclaration en cliquant sur **Valider** en bas de page. Vous pouvez vérifier les informations saisies en cliquant sur le lien ci-dessous.

[Résumé de la déclaration de ressources](#)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés par la présente déclaration. Je m'engage à faire connaître à ma Caisse tout changement pouvant les modifier, et à fournir toute pièce justificative sur demande.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L. 114-13 ^(?) du Code de la Sécurité Sociale et Article L. 441-6 ^(?) du Code Pénal).

Est puni des mêmes peines, le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un avantage ou un indu.

PRÉCÉDENT VALIDER

En validant, l'assuré certifie sur l'honneur sa déclaration.

Etape préalable Renseignements personnels Ressources Accusé de réception

Vous devez certifier sur l'honneur et confirmer votre déclaration en cliquant sur **Valider** en bas de page. Vous pouvez vérifier les informations saisies en cliquant sur le lien ci-dessous.

Résumé de la déclaration de ressources

Renseignements personnels :

1. Avez-vous subi une modification de situation ? **Non**

2. Votre situation familiale a-t-elle changé ? **Non**

Renseignements :

1. Bénéficiaire ou ayants-droits bénéficiaires par la présence de venantiers enregistrés par ailleurs par votre caisse d'Allocations Familiales ? **Non**

2. Votre situation professionnelle correspond-elle à l'un des cas ci-dessous :

- Activité salariée ou mandataire salarié : **OUI**
- Représentant : **01/08/2018**
- Mandataire des recettes (pour chaque trimestre) : **01/08/2018 au 31/08/2018 : 00,00 €**
- Déclaré : **01/08/2018 au 31/08/2018 : 00,00 €**
- Déclaré : **01/08/2018 au 31/08/2018 : 00,00 €**
- Activité commerciale, agricole, artisanale : **Non**
- Associations d'adhésion : **Non**
- Autre (exemple : indemnités journalières versées par un autre organisme) : **Non**

3. Partout où vous êtes présent(e) lors de vos déplacements professionnels ?

- Fonctionnaire d'Etat : **Non**
- Autre : **Non**

Accusé de réception



ETAPE (7) : La déclaration de l'assuré est validée

Si l'assuré qui vient de valider sa démarche a fait une erreur de saisie (notamment dans ses ressources), il **contacte sa caisse pour recevoir un formulaire papier** qu'il renverra par courrier.

Sa déclaration est **téléchargeable** au format PDF

MA DÉCLARATION DE RESSOURCES

Etape préalable > Renseignements personnels > Ressources > Validation > Accusé de réception

Merci, votre déclaration a bien été prise en compte.

Vous serez informé par votre caisse de la prochaine déclaration de ressources à remplir.
Nous vous rappelons qu'il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir ce document par courrier.

 [Télécharger ma déclaration de ressources](#)

RETOUR

NOTEZ VOTRE DÉMARCHÉ !



Vous avez droit à l'erreur :

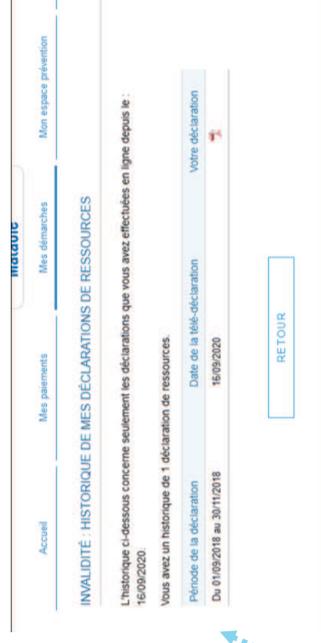
OUPS.GOUV.FR
Vous avez droit à l'erreur

A noter : les **délais** de traitement de cette démarche **ne sont pas visibles** par les assurés dans le téléservice « Mes Délais ».

Historique



ETAPE (facultative) : L'assuré consulte l'**historique** des déclarations de ressources



Depuis l'onglet **Mes démarches** l'assuré sélectionne « **Invalidité : Historique de mes déclarations de ressources** »



La déclaration est **téléchargeable** au format PDF. Elle reste en ligne pendant **deux ans**.

La démarche pas-à-pas



APPLI AMELI



DÉCLARATION DE RESSOURCES INVALIDITÉ OU DSH (MARS 2021)

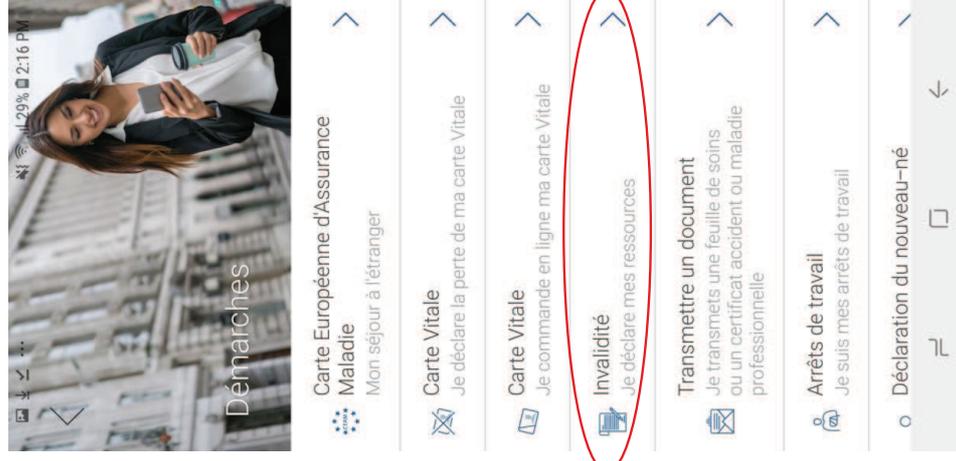
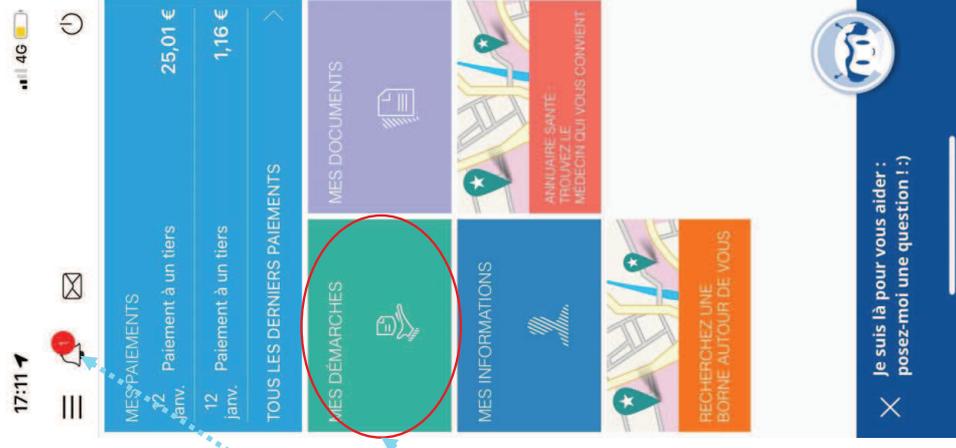
La démarche pas-à-pas : étape préalable

📍 **ETAPE (0)** : L'assuré se connecte à son compte Ameli → Rubrique **Mes démarches** ou depuis **la cloche de notification**

A noter : L'assuré doit remplir **une ou plusieurs déclarations** par an selon un échéancier dépendant de sa catégorie de pension ou de revenus.
Lorsque cette déclaration doit être réalisée, le back office **Scapin** envoie une notification dans le compte. Un **email** est ensuite adressé à l'assuré, lui indiquant qu'un **message important l'attend dans son compte ameli**.

Une **notification** apparaît pour rappeler à l'assuré d'effectuer sa démarche

L'assuré se rend dans l'onglet **Mes démarches**



Il appuie sur
« **Invalidité : je déclare mes ressources** ».

Rappel d'information

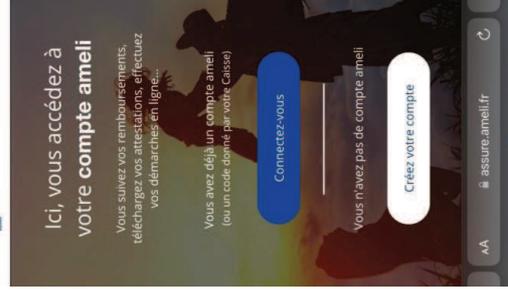


ETAPE (1) : L'assuré prend en compte les **informations de pré-déclaration** et indique si sa **situation a changé**



Si la situation ou les ressources ont changé, l'assuré sélectionne « Oui ». Il est redirigé vers la **version web mobile** pour réaliser sa démarche.

A noter : il doit se ré-authentifier (retour en slide 6).



Il est rappelé à l'utilisateur :

- ✓ La **période** concernée par la déclaration
- ✓ La **date limite** de déclaration
- ✓ Le **risque de suspension** de la pension si la déclaration est faite en retard

Si la situation ou les ressources n'ont pas changé, l'assuré clique sur « Non » et passe directement à l'étape suivante qui récapitule l'ensemble des informations liées à ses ressources (slide suivante).

Validation



ETAPE (2) : L'assuré **vérifie** et **valide** son **ancienne** déclaration de ressources



Il vérifie que sa **situation** n'a pas changé et consulte le récapitulatif de ses **ressources**.



Pour valider sa demande, l'assuré **certifie sur l'honneur** sa déclaration.

Accusé de réception

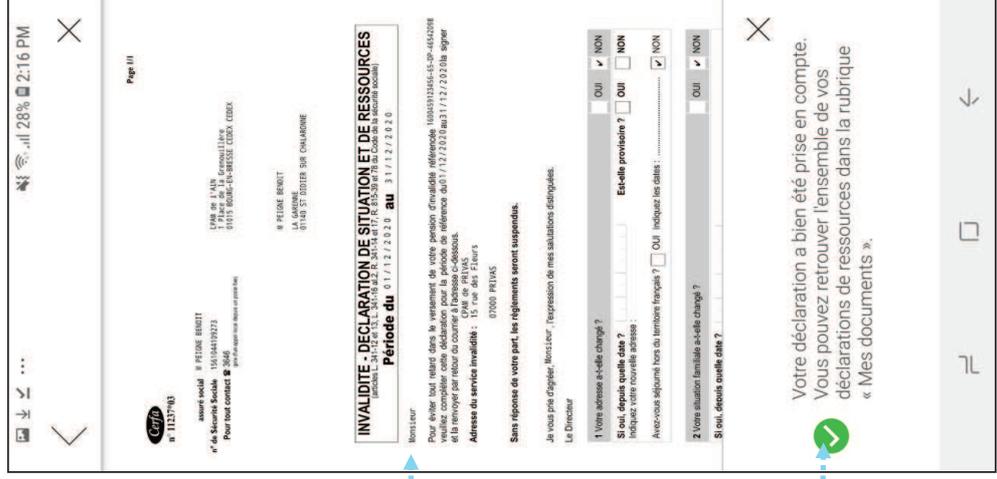


ETAPE (3) : Affichage/Validation de la déclaration

Si l'assuré, a fait une erreur dans sa déclaration (notamment dans ses ressources), il **contacte sa caisse** pour recevoir un **formulaire papier** qu'il renverra par courrier.



A noter : les **délais** de traitement de cette démarche **ne sont pas visibles** par les assurés dans le téléservice « Mes Délais ».

The screenshot shows a mobile application interface for the 'INVALIDITE - DECLARATION DE SITUATION ET DE RESSOURCES' form. The form is titled 'INVALIDITE - DECLARATION DE SITUATION ET DE RESSOURCES' and includes a 'Période du' field set to '01/12/2020 au 31/12/2020'. The user's name is 'Monsieur' and the address is 'LA MARONNE, 41140 ST ESTIERE SUR CHALABRE'. The form contains several sections with checkboxes for 'OUI' and 'NON'.

1 Votre adresse a-t-elle changé ? OUI NON

Si oui, depuis quelle date ? Est-elle provisoire ? OUI NON

Indiquez votre nouvelle adresse :

Avez-vous séparé vos de famille française ? OUI NON

2 Votre situation familiale a-t-elle changé ? OUI NON

Si oui, depuis quelle date ?

Attestation de votre part, les règlements seront suspendus.

Je vous prie d'adresser, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur

3 Votre déclaration a bien été prise en compte. Vous pouvez retrouver l'ensemble de vos déclarations de ressources dans la rubrique « Mes documents ».

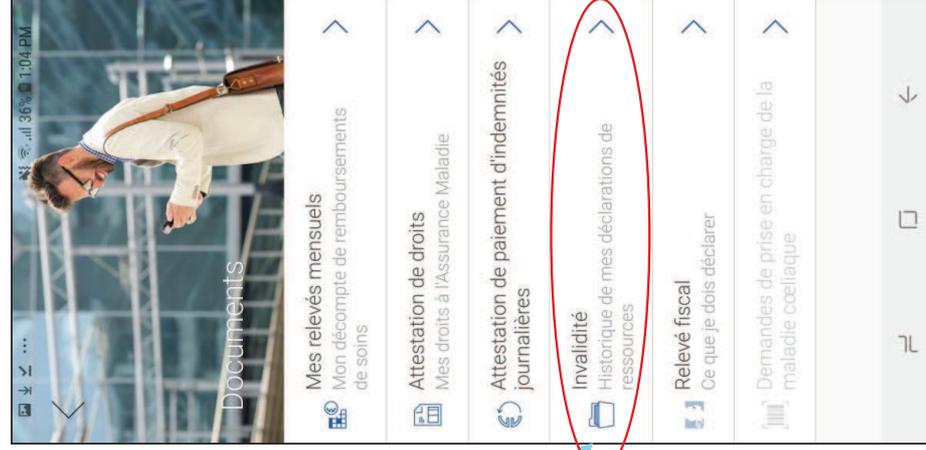
Sa déclaration est **affichée** au format PDF

Message de confirmation de la prise en compte de la déclaration.

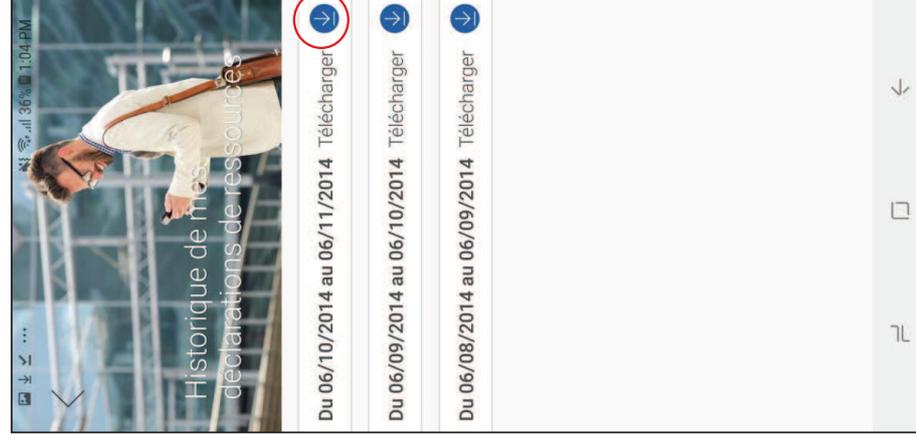
Historique



ETAPE (facultative) : L'assuré consulte **l'historique** des déclarations de ressources via la rubrique « **Mes documents** »



Depuis l'onglet **Mes documents**, l'assuré sélectionne « **Invalidité : Historique de mes déclarations de ressources** »



La déclaration est **téléchargeable** au format PDF. Elle reste en ligne pendant **deux ans**.